



**RÉGION ACADÉMIQUE
OCCITANIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de région académique
à la jeunesse, à l'engagement et aux sports**



Crédit photo : pressmaster – Fotolia.com

Appel à projets 2026 à l'attention exclusive des SDJES d'Occitanie

**Initier des projets pour un développement maîtrisé
des sports de nature en Occitanie**

Avril 2026

Préambule

Dans le cadre de la stratégie nationale de développement durable du sport et de la transition écologique, l'État affirme sa volonté de faire des sports de nature des acteurs majeurs de la transition écologique territoriale, en garantissant une pratique responsable, respectueuse des ressources naturelles et d'une contribution à la préservation des écosystèmes.

Cette stratégie nationale repose sur trois priorités structurantes : faire des sports de nature un levier de sensibilisation et d'engagement en faveur de la transition écologique, développer une offre sportive de nature durable et responsable, et accompagner les territoires dans une transformation concertée conjuguant pratique sportive et préservation environnementale.

Le ministère des Sports, dans le cadre du BOP 219, met chaque année à disposition des DRAJES, des crédits destinés à soutenir des actions à effets levier sur le développement des sports de nature.

Conformément au Décret n° 2020-1542 du 9 décembre 2020, relatif aux compétences des DRAJES et SDJES, le développement des "sports de nature" est une prérogative départementale ainsi, le SDJES " met en œuvre dans le département les politiques relatives au développement maîtrisé des sports de nature." (Art 8, 2°).

Dans ce cadre, cette campagne s'inscrit dans le sillage des acquis de 2025, tout en épousant les orientations ministérielles relatives à la transition écologique et au développement durable. À la croisée des chemins des impératifs de préservation environnementale et des aspirations de la société, la politique des sports de nature en Occitanie doit s'affirmer comme un levier de résilience territoriale.

En 2026, notre proposition consiste à progressivement dépasser la gestion de moyens pour tendre vers une politique régionale de soutien au développement commun, qui vise à promouvoir un modèle de pratique où le développement des sports de nature s'accorde avec la fragilité des écosystèmes. Elle doit se concevoir comme la première marche à l'identification d'une nouvelle stratégie régionale à construire ensemble.

Objectifs de l'appel à projets 2026

- Initier, structurer et accompagner des projets de territoires ambitieux articulant développement des sports de nature et transition écologique.
- Développer une offre de sports de nature durable, accessible et de proximité, intégrant les enjeux environnementaux et climatiques.
- Sensibiliser et mobiliser les pratiquants et les publics aux défis de la transition écologique par l'expérience sportive de nature.
- Structurer une démarche collaborative entre acteurs du sport, environnementaux, collectivités et acteurs économiques au service de la transition écologique territoriale.

Attendus de l'appel à projets

Le déploiement des projets doit impérativement s'articuler autour des six piliers fondamentaux qui structurent notre action, teintés d'une exigence accrue en matière de durabilité de transition écologique.

1. **L'éthique de la transmission** : Éduquer, informer et protéger les publics au cœur des espaces naturels.
2. **L'ingénierie des compétences** : Valoriser l'emploi et la formation aux métiers de demain.
3. **L'harmonie des lieux** : Aménager et sécuriser l'accès aux sites, espaces et itinéraires (ESI) avec une empreinte minimale.
4. **La solidarité du mouvement sportif** : Accompagner les acteurs associatifs dans leur mue écologique.
5. **La santé par la nature** : Promouvoir le sport comme vecteur de bien-être physique et social.
6. **Le rayonnement des territoires** : Faire des sports de nature un moteur d'attractivité locale et de dynamisme économique.

Les projets déposés devront présenter les caractéristiques suivantes :

- **Financement et cofinancement** : Le montant de la subvention ne pourra excéder 80% du budget de la demande avec à minima 20% de fonds propres à la charge du porteur. Un cofinancement local ou un apport en nature significatif sera valorisé.
- **Prendre impérativement en compte l'impact environnemental**
- **Accompagnement par les SDJES** : Un accompagnement et un copilotage effectifs par les SDJES tout au long du projet.

Les associations ne peuvent déposer une même action sur les 2 dispositifs Bop 219 et PST.

Dépenses éligibles

Les dépenses éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à projets sont constituées des coûts **directement** liés à la conception et à la mise en œuvre des projets articulant sports de nature et transition écologique.

- Ressources humaines dédiées au projet.
- Actions de structuration et d'animation des réseaux d'acteurs.
- Aménagements et équipements de faible impact environnemental nécessaires à la pratique responsable des sports de nature.
- Matériel pédagogique et de sensibilisation à la pratique durable des sports de nature et aux enjeux de transition écologique.
- Actions de formation, de sensibilisation et d'éducation des publics et des acteurs aux enjeux environnementaux.
- Aménagements de sites de pratique favorisant la biodiversité et la restauration des écosystèmes.

Ne font pas partie des dépenses éligibles à un financement dans le cadre du présent appel à manifestation d'intérêt, l'acquisition de terrains, les investissements immobiliers, les achats de biens amortissables, et les études non directement liées au projet.

Dotation budgétaire consacrée à l'appel à projets

L'enveloppe régionale, stabilisée à **30 000 €**, appelle une architecture de répartition rigoureuse et équilibrée entre les territoires :

- **La primauté du département** : Fidèles à l'esprit du décret de 2020, les crédits sont prioritairement dévolus à l'échelon départemental, garant de la proximité et de la connaissance fine des sites, des pratiques et des besoins des usagers.
- **L'équilibre territorial** : Sur la base d'une dotation cible d'environ **2 300 € par territoire**, chaque SDJES est invité à **identifier l'action la plus structurante**, pour privilégier un impact réel. Ce montant est indicatif, il pourra être régulé en fonction de la qualité et du nombre de projets proposés à l'échelle de la région.

Durée des projets soutenus dans le cadre de l'appel à projets

Les projets devront impérativement démarrer en 2026.

Rôle des services départementaux jeunesse, engagement et sports

Le présent appel à projets est adressé aux SDJES, lesquels ont pour rôles :

- Relayer l'appel à projet auprès des partenaires locaux ;
- Identifier et accompagner les porteurs de projets ;
- Formuler un avis argumenté du projet de son territoire ;
- Assurer le copilotage, le suivi et l'évaluation du projet de subvention ;

Cet appel à projets n'a pas vocation à connaître une diffusion publique.

Modalités de dépôt des projets

- Les projets sélectionnés et accompagnés par les SDJES, feront l'objet de demandes de subventions, via **Le CompteAsso**.
- Une fiche a été créée sur *Le CompteAsso* pour chaque SDJES.
- Les porteurs de projet sont invités à déposer leur dossier sur la fiche correspondant au SDJES de leur territoire (Cf. code correspondant tableau joint).
- Les SDJES **instruiront les dossiers sur la plateforme OSIRIS**, assortis **d'avis argumentés sur RESANA**
- La DRAJES sera en charge de la coordination de la campagne et de la mise en paiement des demandes de subvention

Rappel des pièces administratives à fournir pour la demande :

- Dossier CERFA avec un budget équilibré via Le CompteAsso
- Compte rendu financier au titre de l'année 2025, si l'association a reçu un financement au titre du BOP 219 en 2025
- Document comptable N-1
- Rapport d'activité N-1
- Statuts
- La liste du conseil d'administration
- 1 RIB

La date limite de transmission des dossiers à la DRAJES est fixée au **29 mai 2026 à 12h00**.

Codes pour Le CompteAsso

Service	Libellé	Dispositif	Code
SDJES 09	Sports de nature : Développer les sports de nature	Sport autre que financement ANS	4816
SDJES 11			4817
SDJES 12			4818
SDJES 30			4819
SDJES 31			4820
SDJES 32			4821
SDJES 34			4822
SDJES 46			4823
SDJES 48			4824
SDJES 65			4825
SDJES 66			4826
SDJES 81			4827
SDJES 82			4828

Calendrier de l'appel à projets

- Avril 2026 : Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt auprès des SDJES
- 29/05/2026 – 12h00 : Date limite de dépôt des dossiers sur Le CompteAsso
- 05/06/2026 – 12h00 : Date limite de priorisation de dossiers par les SDJES auprès de la DRAJES
- 12/06/2026 (matin) : Réunion de la commission de sélection des projets
- Mi-juin 2026 : Notification des décisions de la commission, engagement, paiement des subventions

Contact en DRAJES Occitanie

Franck SCHISANO Réfèrent sport de nature 05 36 25 86 28 franck.schisano@region-academique-occitanie.fr	Fousia ESSEDIRI Gestionnaire administrative et financière 05 36 25 86 17 fousia.essediri@region-academique-occitanie.fr
--	---